Le Concile jubilaire de l'Église orthodoxe d'Ukraine s'est tenu à Kiev

Le 8 juillet 2011, à l'issue du Concile des évêques de l'Église orthodoxe russe, le Concile jubilaire de l'Église orthodoxe d'Ukraine a eu lieu dans le réfectoire de l'église des Saints-Antoine-et-Théodose, à la Laure des Grottes de Kiev, sous la présidence du métropolite Vladimir de Kiev et de toute l'Ukraine.

Après un office d'intercession, Sa Béatitude s'est adressée aux membres du Concile.

L'archevêque Mitrophane de Belaya Tzerkovj, chancelier de l'Église orthodoxe d'Ukraine, a lu le message du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie et celui du Président de l'Ukraine, Viktor Ianoukovitch.

Le Concile comptait 228 membres, dont 66 évêques, 47 membres du clergé blanc, 67 moines et 49 laïcs. 4 personnes étaient absentes.

Le métropolite Vladimir a présenté un rapprt. L'archevêque Mitrophane a ensuite remercié Sa Béatitude au nom des membres du Concile pour ses travaux à la tête de l'Église orthodoxe d'Ukraine.

Faisant le bilan de l'action de l'Église orthodoxe d'Ukraine depuis le dernier concile, datant du 26 juin 1992, les membres du Concile ont remercié Dieu de sa miséricorde qui a permis la renaissance plénière de la vie chrétienne après les décennies de persécutions athéistes du XXe siècle. Il a entériné les décisions prises auparavant au Synode et aux Conciles épiscopaux de l'Église orthodoxe d'Ukraine, puis approuvé le travail des institutions synodales, des évêques diocésains, du clergé, des moines et des laïcs de l'Église orthodoxe d'Ukraine en vue de la renaissance des églises et des monastères, du développement des efforts en matière de mission, de catéchèse, d'éducation et de formation, ainsi que dans le domaine social et caritatif.

Les membres du Concile ont confirmé une fois encore leur union de prière et leur union canonique avec l'Église orthodoxe russe, par laquelle l'Église orthodoxe d'Ukraine est reliée aux autres Églises

orthodoxes locales. Le Concile a témoigné de ce que le statut canonique actuel de l'Église orthodoxe d'Ukraine en tant qu'Église auto-administrée disposant d'une large autonomie était le garant de la conservation de son union intérieure et le fondement du rétablissement de l'unité de l'Orthodoxie ukrainienne.

Le Concile a remercié les autorités ukrainiennes de leurs travaux et de leurs bonnes intentions, pour la restitution des églises et des monastères et pour l'aide accordée à leur restauration. Il a également formulé l'espoir que les évènements tragiques des années 1990 appartenaient désormais au passé et que les autorités politiques ne tenteraient plus d'instrumentaliser l'Église à des fins terrestres.

Les membres du Concile se sont dits prêts à poursuivre le développement constructif des relations entre l'Église et l'état sur la base du partenariat et du respect mutuel afin de servir le peuple ukrainien. Ils se sont adressés au Président, à la Rada et au Cabinet des ministres leur demandant leur soutien dans la résolution de différentes questions. Le Concile estime en particulier nécessaire une nouvelle rédaction de la législation ukrainienne sur la liberté de conscience et les organisations religieuses qui laisserait à l'Église orthodoxe d'Ukraine la possibilité d'obtenir le statut de personnalité juridique ainsi que de créer ses propres établissements d'enseignement de tous niveaux. Les membres du Concile se sont prononcés en faveur de l'introduction des fondements de l'éthique chrétienne, de la culture orthodoxe et du catéchisme dans les établissements d'enseignement, précisant que l'Église devrait avoir la possibilité de prendre part à la formation des enseignants de catéchisme, de culture religieuse, d'histoire régionale et d'éthique pour les établissements d'enseignement aussi bien d'état que privés.

Le Concile a reconnu la nécessité de créer un système efficace de défense de la morale publique et de rendre impossible la propagande de la débauche et du péché. Les membres du Concile ont appelé l'état à soutenir le développement de projets visant à l'information et à la promotion des valeurs spirituelles à la télévision, à la radio et dans les autres médias, à unir ses efforts à ceux de l'Église dans la lutte contre la pauvreté et dans l'organisation du service des pauvres, à créer un système d'aumônerie militaire et à soutenir le développement des aumôneries au sein du système pénitentiaire et des hôpitaux.

Un moratoire sur la privatisation des anciens biens de l'église devrait être voté. Il faudrait metre en place des mécanismes de restitution de ces biens afin que la justice soit rétablie, que soit garantie la vie de l'Église et l'organisation de son ministère social et caritatif. Les membres du Concile ont également souhaité que l'état examine la possibilité de restituer les terres ayant appartenu aux monastères et aux paroisses ou de mettre des terrains à leur disposition afin qu'ils puissent mener une activité agricole.

Les membres du Concile ont appelé les fidèles enfants de l'Église orthodoxe à intensifier leur prière pour la paix, le calme et la prospérité du peuple ukrainien, afin de « mener une vie calme et paisible en toute piété et dignité » (I Tim 2, 2).

Le Concile s’est adressé à tous les frères et sœurs qui se sont écartés de l’Église-mère et demeurent hors de son enceinte, les appelant au repentir et au retour à la maison du Père, au rétablissement de l’unité autour de la coupe eucharistique, soulignant que, suivant la parabole biblique, il n’y a rien de vexant ni d’humiliant à rentrer à la maison natale. Les membres du Concile ont confirmé que la position de l’Église orthodoxe d’Ukraine dans sa lutte contre le schisme était sans appel et restait inchangée : le rétablissement du l’unité de l’Église orthodoxe russe doit avoir lieu conformément aux canons, en dehors de toute intervention politique et par le retour à l’Église orthodoxe ukrainienne canonique. Tous les membres de l’Église orthodoxe d’Ukraine sont appelés à prier continuellement pour le retour à l’Église de ceux qui se sont éloignés d’elle, pour que cesse toute haine, pour que l’amour augmente et que soit rétablie l’unité voulue par le Seigneur.

Remerciant Dieu, qui fait des merveilles dans ses saints, le Concile a constaté que l’Église orthodoxe d’Ukraine avait canonisé 260 nouveaux saints ces 19 dernières années. Il a invité le clergé et les fidèles à suivre l’exemple des nouveaux saints, élevant des églises et des monastères en leur honneur et diffusant leur culte.

L’importance de la construction de la cathédrale de la Résurrection de Kiev et d’un centre spirituel et catéchétique de l’Église orthodoxe d’Ukraine a été particulièrement soulignée.

Au nom des membres du Concile, le Primat de l’Église d’Ukraine a félicité plusieurs évêques à l’occasion de différents évènements et leur a remis des distinctions ecclésiastiques.

Clôturant le Concile, Sa Béatitude le métropolite Vladimir s’est adressé une fois encore à l’assistance et a appelé les membres de l’assemblée à demeurer toujours dans l’amour et la concorde.

Source: https://mospat.ru/fr/news/55414/